

# Conseil municipal

## 25 Février 2025

<b>I-</b>	<b>Affaires financières</b>		
	a.	Modification des Crédits de Paiement (CP) de l'autorisation de programme AP01-2023 démolition et construction d'une nouvelle salle d'activités et aménagement des abords	Délibération n°09-25022025-Ia
	b.	Communauté de Communes : 1- Convention de financement pour la mise à disposition des bâtiments pour le service enfance/jeunesse 2- Convention de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »	Délibération n°10-25022025-Ib1  Délibération n°11-25022025-Ib2
<b>II-</b>	<b>Personnel</b>		
	a.	Intégration de l'élargissement de la rue Victor Schoelcher et du parking dans le domaine public	Délibération n°12-25022025-IIa
<b>III-</b>	<b>Décisions suivant article L2122</b>		
<b>IV-</b>	<b>Rapport des Commissions</b>		
<b>V-</b>	<b>Informations et questions diverses</b>		

Nombre de conseillers  
en exercice : 19 :  
Présents : 14 :  
Votants : 18 :

## L'an Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Février à 20H30

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 17 Février 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

### Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, M. VILLA Pierre, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, Mme GUILMAIN Nathalie, M. CRUCHET David, M. RICHARD Frédéric, Mme PIERRE Allison.  
Formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme TIREAU Catherine	M. HEMONNET Olivier	19/02/2025
M. THOMELIN Daniel	M. FROGER André	24/02/2025
M. LESAINTE Jérôme	M. MONGELLA Arnaud	25/02/2025
Mme MONGELLA VASSILLIERE Mélissa	M. CHARPENTIER Dominique	25/02/2025

### Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, **M. FOURGEREAU Jacky**, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sans aucune observation, le procès-verbal de la séance du 29 Janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n°09-25022025-la

## I- AFFAIRES FINANCIERES

### a. Modification des Crédits de Paiement (CP) de l'autorisation de programme AP01-2023 démolition et construction d'une nouvelle salle d'activités et aménagement des abords

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune inférieure à 3500 habitants

Vu la délibération en date du 22 mars 2023 créant l'autorisation de programme n°AP-01-2023

Vu la délibération en date du 21 mars 2024 modifiant l'autorisation de programme n°AP01-2023

Pour rappel, le Conseil Municipal a adopté la modification de l'autorisation de programme AP01-2023, par délibération du 21 mars 2024 :

Autorisation de Programme (AP) 01-2023		Réalisés € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC		
Opération	Montant € TTC	2023	2023	2024	2025
Salle Multi-Activités	3 778 000.00	331 772.71	340 000	2 700 000	738 000

Compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire de reporter les Crédits de Paiement de 2024 sur l'année 2025 :

Autorisation de Programme (AP) 01-2023		Réalisés € TTC		Crédits de Paiement (CP) € TTC		
Opération	Montant € TTC	2023	2024	2023	2024	2025
Salle Multi-Activités	3 778 000.00	331 772.71	1 507 868.9	340 000.00	1 508 000.00	1 930 000.00

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **AUTORISE le report des Crédits de Paiement de l'année 2024 sur 2025 conformément au tableau indiqué ci-dessus.**

## **b. Communauté de Communes :**

Délibération n°10-25022025-lb1

### **1- Convention de financement pour la mise à disposition des bâtiments pour le service enfance/jeunesse**

Monsieur le Maire rappelle que le service Enfance/Jeunesse a été transféré à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Commune de Connerré en a assuré la gestion du service jusqu'au 31 décembre 2019.

Par délibération en date du 9 novembre 2023, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a validé la révision des conventions de mise à disposition des locaux utilisés dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse.

Les travaux inhérents à la définition du pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, engagés depuis 2022, ont mis en lumière la nécessité d'harmoniser et de garantir l'équité entre les communes. Selon la Communauté de Communes, ces travaux ont conduit à réviser le mode de calcul du reversement annuel aux communes.

Le Conseil Communautaire a validé :

- Le recours au critère unique de la fréquentation
- La diminution progressive des flux financiers descendants jusqu'à leur extinction qui interviendrait sur 3 ans

Pour la Commune de Connerré, la mise à disposition des locaux comprend : la bibliothèque et une classe de l'école Jean Rostand, la salle d'activités de l'école Jules Ferry, le dortoir et la salle de psychomotricité de l'école maternelle, la salle Véga pour les activités sportives pendant les petites vacances et l'été, le restaurant scolaire et la Maison des Enfants.

Le flux financier, pour la Commune de Connerré, pour l'année 2025, est estimé à hauteur de 5938€ et, à compter de l'année 2026, plus aucun flux ne viendrait compenser la mise à disposition des locaux.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Connerré et la Communauté de Communes le Gesnois Bilurien pour la mise à disposition des bâtiments communaux pour le service Enfance Jeunesse pour une mise en application à compter de l'année 2025.**

**Une convention de service interviendra pour la maison des Enfants concernant l'entretien des locaux, les fluides et les contrôles obligatoires.**

## 2- Convention de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain »

Dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », les Communes bénéficiaires ont, par convention, mutualisées les moyens humains pour assurer le pilotage et la mise en œuvre du programme. Un Chef de Projet avait été recruté. La répartition financière du poste avait été définie à parts égales avec les cinq collectivités, déduction faite de la part de l'Etat.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2021, approuvant la convention d'adhésion PVD et adoptant les modalités d'engagement financier soit 25% restants à charge pour les Collectivité. L'Etat finance le projet à hauteur de 75%.

Considérant la nécessité de revoir la répartition financière du poste de chef de projet au vu des besoins humains de chaque collectivité,

Le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis relatif à l'avenant n°1 à la convention modifiant la répartition financière du poste soit 2.5% pour les Communes de Connerré, Montfort le Gesnois et Savigné l'Evêque, 5% pour la Communauté de Communes et 12.5% pour la commune de Bouloire.

### Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

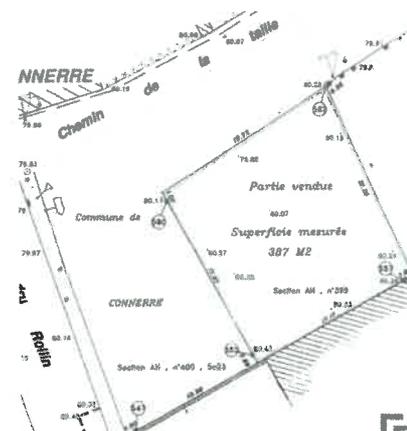
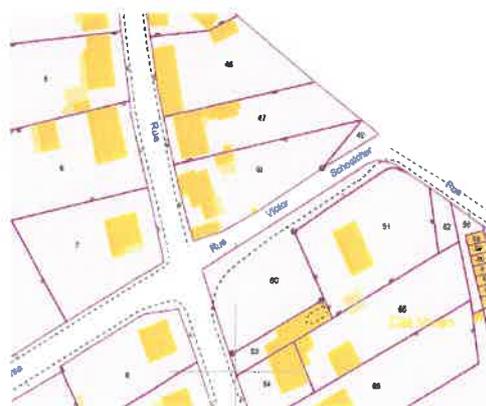
Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » entre la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien et les communes bénéficiaires du dispositif.

## II- Patrimoine

### a. Intégration de l'élargissement de la rue Victor Schoelcher et du parking dans le domaine public

Dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin de la Taille afin de relier la rue Edouard Herriot à la rue de la Herse, la parcelle section AH n°50 a été divisée par la parcelle section AH n°400 et AH n°399. Une partie de la parcelle n°400 a servi à l'élargissement de la rue Victor Schoelcher et le restant à l'aménagement d'un parking.



Plan de bornage 01/09/2021

Les travaux de remaniement du cadastre étant en cours, étant donné que la parcelle n°400 comprend l'élargissement de la voie et la création d'un parking, il est proposé de l'intégrer dans le domaine public de la commune.

Le conseil municipal est sollicité afin d'émettre son avis et autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

- **DECIDE d'intégrer la parcelle section AH n°400 dans le domaine public de la Commune.**
- **AUTORISE le maire à signer tous les documents afférents à cette décision**

**III- Décisions suivant article L2122**

## ➤ Devis :

2025					
Date	Numéro	Programme	Identification	SOCIETES	HT €
04/02/2025	06-2025	237	Radiologie panoramique	Henri Schein	30833,33
12/02/2025	07-2025	370	Jeux pour enfants	PRO URBA	18693,5
12/02/2025	08-2025	144	Renouvellement poteau incendie	VEOLIA	1568.61

## ➤ MAPA :

N°	Procédure	Attributaire
MAPA 012025	Marché à procédure adaptée MAPA Location et maintenance du parc de photocopieurs	KONICA MINOLTA Bourges

## ➤ DPU :

Désignation du bien	Adresse de l'immeuble	Date de réception	Préempté oui/non
Bâti	rue de la Gare	14.02.2025	non
Bâti	2 rue du Dr Delestre	21.02.2025	non

**V- Rapport des commissions****a- Sports et loisirs : Dominique Charpentier**

- La commission de la semaine dernière avait pour objet :
  - Le futur règlement de la nouvelle salle
  - Connerré fait son sport : un challenge entre associations sera organisé
- Une 2<sup>ème</sup> commission a eu lieu deux jours plus tard avec la commission culturelle :
  - Etude des dossiers de demandes de subvention
- Salle multi-activités : des retards sont toujours à noter, des soucis d'humidité sont présents. Des déshumidificateurs ont été posés mais certainement pas suffisamment puissant. Il est envisagé de chauffer afin que le second œuvre puisse intervenir. La fin des travaux prévue fin mars n'est plus envisageable.
- Ombrières : un avis à l'appel à manifestation d'intérêt est en cours de publication concernant le boulodrome

## Questions :

Mme Garnier Lise : est ce que les associations ont fait l'effort sollicité ?

M. Charpentier Dominique : oui beaucoup d'associations et certaines n'ont pas déposées de dossier.

M. le Maire : une réponse pourra être apportée à la Croix Blanche, un plan financement leur sera sollicité, d'autres communes financeront également.

Mme Auger Nicole : est-ce qu'on peut savoir le montant que les associations ont fait comme effort ?

M. Charpentier Dominique : aux alentours de 7000€.

M. le Maire : c'est un bel effort de solidarité effectué par les associations de la Commune.

Mme Auger Nicole : la Croix Blanche avait exprimé son mécontentement à la suite du courrier adressé par le Maire aux associations

M. le Maire : si la Croix Blanche a trouvé d'autres financements, il faudra en être informé.

#### **b- Cohésion sociale et logement : Lise Garnier**

- Associations : présence à l'assemblée générale du Jardinier Sarthois - remerciement à la commune de Connerré et l'association a souligné la mise à disposition gratuite des salles. 261 adhérents, un nombre constant, mais déplore le vieillissement du bureau et font appel à des bénévoles. Le 18 octobre 2025, l'association organise son repas et dimanche prochain, l'association propose un théâtre à la Passerelle.

Les jardiniers seront présents à la journée citoyenne qui aura lieu le 24 mai matin. Diverses animations, du jardinage, création de mangeoires seront proposés mais également un nettoyage qui sera effectué par des jeunes dans la ville. Il n'y aura pas de plantations, n'étant pas la saison.

La prochaine mission de la commission est de communiquer et de mobiliser les associations.

#### **c. Culture, lecture publique et communication : Catherine Tireau**

- La Passerelle :

- Le concert prévu vendredi 28 février sera reporté.

- Le 8 mars 2025 : pièce de théâtre « Ce qui nous noue »

#### **d. Olivier HEMONNET**

- Écoles :

- Ecole Sainte Anne : présence à l'assemblée générale de l'OGEC le vendredi 7 février 2025 : les effectifs se maintiennent

- École maternelle Saint-Exupéry : un effectif, en légère diminution, est prévu pour la rentrée prochaine mais il n'y a pas d'inquiétude pour la fermeture de classe.

- Association APE : le 8 mars 2025, l'association organise le carnaval avec un défilé et rassemblement à l'esplanade de la Passerelle.

#### **e. Aménagement du territoire : Pierre Villa**

- Travaux Gare/Lindennes :

- Rue des Lindennes : pas de grosses surprises hormis les intempéries.

- Rue de la Gare : il y a un fond rocheux, actuellement, l'avancée se fait par un mètre par jour, ce qui engendre du retard. De plus, la voie sera à reprendre sur sa largeur. Le Département a les mêmes soucis concernant le fond rocheux.

- RD323 : concernant la traversée sous chaussée : 2 fosses sont à réaliser, une à l'arrivée face au parking Jean Rostand et l'autre au départ côté Faidherbe, proche du stop. L'installation de chantier sera mise en place, côté rue Faidherbe, pendant six semaines à compter du 10 mars 2025. Le 24 mars 2025, la fosse d'arrivée sera mise en place, devant l'entrée du parking Jean Rostand.

Nous sommes sûr de la date de départ mais les six semaines pourraient se prolonger en fonction de l'avancée des travaux.

L'entrée dans le centre-ville sera maintenue. Le parking Jean Rostand ne sera pas utilisable à compter du 24 mars et sur quatre semaines sous réserve des difficultés de chantier.

- Un bassin supplémentaire sera créé pour les eaux usées. Les murs de soutènement ont été commandés plus tard, en raison d'études complémentaires et le chantier débutera début mars.

M. FOURGEREAU Jacky : parking Jean Rostand à partir du 24 mars, un accès est prévu par la route de la Vallée est-ce qu'un aménagement spécial sera réalisé ?  
M. VILLA Pierre : un accès est prévu côté rue de la Gare, accès camping, et l'autre côté route de la Vallée, comme cela a déjà été réalisé.

## V- Informations et questions diverses

### • Informations :

➤ Publication sur le site AWS Sarthe Marchés Publics, site internet de la Commune, de l'appel à manifestation d'intérêt concurrent suite à la manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'installation de production d'électricité photovoltaïque en ombrières au boulodrome rue de la Gare pour une surface de 718.50m<sup>2</sup>.

➤ Département : une réunion a eu lieu, cette semaine, pour les travaux du barreau. Trois crues ont eu lieu pendant la période de chantier. Dans deux mois, le Département indiquera le retard pris. Le Syndicat d'Eau et Assainissement assurera la remise en état de la rue en temporaire, et le Département prendra en charge financièrement la remise en état définitive. La déviation mise en place, actuellement, restera définitive.

Le chiffrage de l'aménagement de la rue de la Gare sera sollicité auprès d'un cabinet de maîtrise d'œuvre : élargissement d'un trottoir avec respect de 1.40 mètre et le stationnement serait à revoir.

Le Département fera une réfection intermédiaire chemin du plan d'eau.

➤ Ferme photovoltaïque : le projet est lancé, pour une fin prévue à la fin de l'année 2025.

➤ Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien : le conseil communautaire se réunira jeudi 27 février 2025 concernant le projet de l'échangeur. Les habitants des Cohernières seront présents.

### • Questions :

➤ M. Froger André : une exposition est en cours à la Passerelle proposée par le Syndicat des Rivières. Une animation par Maine Science sera proposée le 4 mars pour l'école Sainte Anne et le 6 mars pour les élèves de l'école Jean Rostand et la réunion publique à 18h30. Des travaux seront effectués, en 2025, sur le Gué aux Anes pour éviter les inondations dans la rue des Vieux Ponts.

➤ M. le Maire : un projet de développement de 40000 volailles sur la Commune de Duneau a été déposé. Des habitants de Duneau s'inquiètent de l'impact sur la qualité de l'eau, une enquête publique est en cours.

M. Froger André : le syndicat des rivières ne sera pas saisi mais peut-être le SAEPA.

➤ M Froger André : jeudi 22 mai 2025, un travail sur le plan d'eau sera effectué avec le Syndicat des Rivières et sera ouvert à toutes les écoles de Connerré avec la participation de l'association Chasse Pêche et Nature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 34.

Maire  
Arnaud MONTREUIL

Secrétaire de séance  
Jacky FOURGEREAU